

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 14900
Numéro SIREN : 384 216 685
Nom ou dénomination : DEF FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2024 sous le numéro de dépôt 74897

DEF FINANCE SNC

Comptes annuels
31/12/2023

Comptes annuels

Certifiés conformes par le Gérant



Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
	Immobilisations corporelles	Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL					
	Immobilisations financières ²⁾	Terrains				
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
TOTAL						
Immobilisations financières ²⁾	Participations évaluées par équivalence	216 143 307		216 143 307	216 143 307	
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
TOTAL	216 143 307		216 143 307	216 143 307		
Total de l'actif immobilisé		216 143 307		216 143 307	216 143 307	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
	Créances ³⁾	Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Divers	Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés		313 074 294		313 074 294	305 618 190	
Autres créances						
TOTAL	313 074 294		313 074 294	305 618 190		
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres : Instruments de trésorerie Disponibilités	304 161 450		304 161 450	242 797 771	
TOTAL	304 161 450		304 161 450	242 797 771		
Charges constatées d'avance						
Total de l'actif circulant		617 235 744		617 235 744	548 415 962	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		833 379 052		833 379 052	764 559 269	
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 39 796 852)	39 796 852	39 796 852
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	184 069 506	184 069 506
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 437 734	1 437 734
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	11 886	11 886
	Autres réserves	84 691 794	84 243 121
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	4 967 031	448 672
	Situation nette avant répartition	314 974 806	310 007 774
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	314 974 806	310 007 774	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	518 394 446	454 541 695
	Total	518 394 446	454 541 695
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 800	9 800
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Total	9 800	9 800	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	518 404 246	454 551 495	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	833 379 052	764 559 269	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an			
à moins d'un an			
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	518 404 246	454 551 495	
(3) dont emprunts participatifs			

		France	Exportation	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens - Services				
	Chiffre d'affaires net				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits				
	Total				
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks			58 163	19 526
	Autres achats et charges externes (3)				
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales				
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements provisions		
		• sur actif circulant			
		• pour risques et charges			
	Autres charges				
	Total			58 163	19 526
	Résultat d'exploitation		A	-58 163	-19 526
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			19 585 735	1 025 433
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			19 585 735	1 025 433
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			13 993 821	557 233
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			13 993 821	557 233
	Résultat financier		D	5 591 914	468 199
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E	5 533 750	448 672

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	566 719
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		4 967 031	448 672
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	19 585 735	1 025 433
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	13 993 821	557 233

SNC DEF FINANCE

Annexe aux comptes
de l'exercice clos le
31/12/2023

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	12
1.1	Évènements principaux.....	12
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	12
1.3	Changements de méthode.....	13
1.4	Évènements postérieurs à la clôture.....	13
2	Informations relatives au bilan	14
2.1	Actif	14
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut).....	14
2.1.2	Créances.....	15
2.1.3	Tableau des filiales et participations	16
2.2	Passif	17
2.2.1	Capitaux propres.....	17
2.2.2	Dettes financières et autres dettes	17
2.2.3	Charges à payer	19

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Continuité d'exploitation

La continuité d'exploitation de la société DE GLOBAL Finance B.V., filiale de DEF Finance, a été assurée par la société JACOBS DOUWE EGBERTS International B.V. dans sa lettre de soutien en date du 24 avril 2024. Le soutien prend effet à cette date et s'étend jusqu'à l'approbation des comptes clos du 31 décembre 2024.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- image fidèle;
- continuité d'activité;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- régularité et sincérité;
- prudence;
- indépendance des exercices..

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions du plan comptable général correspondant au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié postérieurement.

Méthode des coûts historiques :

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante. Plus particulièrement, les modes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'entrée dans le patrimoine de l'entité. Les titres font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur des capitaux propres de l'entité détenue est inférieure à la valeur comptable (au prorata de la détention).

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.3 Changements de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	-	-	-	-
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-
Financières	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	216 143 308	-	-	216 143 308
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL IV		216 143 308	-	-	216 143 308
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		216 143 308	-	-	216 143 308

2.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		-	-	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	2 581	2 581	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		313 071 713	313 071 713	-
Débiteur divers		-	-	-	
Charges constatées d'avance		-	-	-	
TOTAL			313 074 294	313 074 294	-

2.1.3 Tableau des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL SOCIAL	RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENU E %	VALEUR BRUTE DES TITRES DÉTENUS	VALEUR NETTE DES TITRES DÉTENUS	C.A. H.T. DU DERNIER EXERCICE CLOS	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS
----------------------------	----------------	------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

A – RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES & PARTICIPATIONS

- Filiales (plus de 50% du capital détenu)

- Participations (10 à 50 % du capital détenu)

DE GLOBAL FINANCE	50 000 544 931	40,00	216 143 307	216 143 307	0
-------------------	----------------	-------	-------------	-------------	---

B – RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES & PARTICIPATIONS

- Filiales non reprises en A:

a) Françaises

b) Etrangères

- Participations non reprises en A:

a) Françaises

b) Etrangères

2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	39 796 852	-	-	39 796 852
Réserves, primes et écarts	269 762 249	448 673	-	270 210 922
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	448 673	4 967 032	448 673	4 967 032
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	310 007 774	5 415 705	448 673	314 974 806

COMMENTAIRES :

Tous les titres composant le capital social sont entièrement libérés et sont détenus majoritairement par la société JACOBS DOUWE EGBERTS ES SLU.

Cette dernière étant détenue à 100% par JACOBS DOUWE EGBERTS INTERNATIONAL BV aux Pays-Bas.

Suite à l'assemblée générale ordinaire annuelle, celle-ci constate que le montant du bénéfice à affecter s'élève à 448 672 € et décide de l'affecter au poste « Autres réserves », ce qui a pour effet de porter ce compte de 84 243 122 € à la somme de 84 691 794 €.

IDENTITÉ DES SOCIÉTÉS-MÈRES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

Les comptes de la société sont inclus dans les comptes de la société JACOBS DOUWE EGBERTS ES SLU située à Barcelone (Espagne), laquelle est filiale de la société JACOBS DOUWE EGBERTS INTERNATIONAL BV située aux Pays-Bas, elle-même filiale de la société CHARGER OP CO BV Oosterdoksstraat 80-1011 DK-Amsterdam-The Netherlands.

2.2.2 Dettes financières et autres dettes

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		9 800	9 800	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		518 394 446	518 394 446	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		518 404 246	518 404 246	-	-

2.2.3 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	9 800
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	9 800

DEF FINANCE

Société en nom collectif
Capital social : 39 796 852,08 euros
Siège social : 30 bis, rue de Paradis, 75010 Paris
384 216 685 RCS Paris

(La « Société »)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL

Le 4 juin 2024, à 12 heures, les associées de la Société se sont réunies en assemblée générale ordinaire annuelle (l' « **Assemblée Générale** ») au siège social de la Société.

Sont présents ou représentés, les associés représentant ensemble 100 % du capital social :

- **JACOBS DOUWE EGBERTS ES SLU**, société de droit espagnol, dont le siège social est sis Polígono industrial Can Prat, Avinguda Can Prat 21-25, 08100 Mollet Del Valles Barcelone, Espagne, représentée par Monsieur Vincent PROLONGEAU, détentrice de 1 406 496 parts sociales sur 2 611 342 parts sociales, et
- **DEF HOLDING**, société en nom collectif, dont le siège social est sis 30 bis, rue de Paradis – 75010, Paris, représentée par Monsieur Vincent PROLONGEAU, détentrice de 1 204 846 parts sociales sur 2 611 342 parts sociales,

Ci-après, les « **Associées** ».

Le Commissaire aux comptes DELOITTE & ASSOCIES, régulièrement convoqué, absent est excusé.

Vincent PROLONGEAU préside la séance.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Gérant ;
- Rapport établi par le commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Quitus au Gérant ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Assemblée Générale prend connaissance des comptes de l'exercice écoulé et du rapport de gestion établi par le Gérant, ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes.

Il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION
(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, et faisant ressortir un bénéfice de 4 967 031 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION
(Quitus au Gérant)

L'Assemblée Générale donne au Gérant Quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION
(Affectation du résultat)

En l'absence d'une part, de sommes figurant au poste « report à nouveau », et d'autre part de frais d'établissement ou de frais de recherche appliquée et de développement non amortis à l'actif du bilan, l'Assemblée Générale constate que le montant du bénéfice à affecter s'élève à 4 967 031 euros, et décide de l'affecter au poste « autres réserves », ce qui a pour effet de porter ce poste de 84 691 794 euros à 89 658 825 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Gérant et/ou au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par les Associées et le président de la séance, après lecture.

Le Président de séance :
Monsieur Vincent PROLONGEAU

Les Associées :

JACOBS DOUWE EGBERTS ES SLU
Par : Monsieur Vincent PROLONGEAU

DEF HOLDING
Par : Monsieur Vincent PROLONGEAU



DEF FINANCE SNC

Société en nom collectif

30 bis, rue de paradis

75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Certifié conforme par le Gérant



DEF FINANCE SNC

Société en nom collectif

30 bis, rue de paradis

75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société DEF FINANCE SNC

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DEF FINANCE SNC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 mai 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Anne DEMERLÉ

65 avenue Kléber
75116 Paris
FRANCE
T : +33 (0) 1 44 34 08 00
F : +33 (0) 1 44 34 08 32

www.sefico-nexia.com



DEF FINANCE SNC

30 B RUE DE PARADIS
75010 PARIS

Comptes annuels
31/12/2023